



## RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

L'exercice clos au 31 décembre 2022 a été impacté par une inflation record qui a réduit notre niveau d'autofinancement mais n'a pas altéré nos efforts d'investissement.

Tableau I-1 Comparaison synthétique des réalisations du budget principal (mandats et titres émis, y compris opérations d'ordre)

### REALISATIONS - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	(€)	2022	2021	Variations		2020
				€	%	
DÉPENSES		30 034 157	27 481 783	2 552 374	9,3%	26 916 132
RECETTES		30 418 133	29 063 895	1 354 239	4,7%	28 563 301
<b>RESULTAT</b>		<b>383 976</b>	<b>1 582 112</b>	<b>-1 198 136</b>	<b>-75,7%</b>	<b>1 647 169</b>
Résultats de fonctionnement cumulés reportés de N-1		11 125 549	9 543 437	1 582 112	16,6%	7 896 268

### REALISATIONS - SECTION D'INVESTISSEMENT

	(€)	2022	2021	Variations		2020
				€	%	
DÉPENSES		11 799 870	19 838 359	-8 038 489	-40,5%	14 252 802
RECETTES		12 243 704	16 265 673	-4 021 970	-24,7%	12 580 723
<b>RESULTAT</b>		<b>443 834</b>	<b>-3 572 685</b>	<b>4 016 519</b>	<b>-112,4%</b>	<b>-1 672 080</b>
Résultats d'investissement cumulés reportés de N-1		6 042 381	9 615 066	-3 572 685	-37,2%	11 287 146

Le compte administratif 2022 des Pennes-Mirabeau affiche un résultat d'ensemble légèrement bénéficiaire de 0,8 M€, hors reports à nouveau, contre -2 M€, l'exercice précédent.

Les reports de dépenses d'investissement engagées mais non mandatées à la clôture de l'exercice, ou « restes à réaliser », s'élèvent à 3,6 M€ en dépenses (3,3 M€ en 2021) et à 1,1 M€ en recettes (2,1 M€ à la clôture 2021).

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Y sont enregistrés les dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services de la collectivité et les produits issus de la fiscalité directe locale, des dotations de l'État et des ressources d'exploitation des services publics et des domaines.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT / A - Les dépenses réelles de Fonctionnement

Tableau I-1 Présentation simplifiée du résultat de fonctionnement au compte administratif (en milliers d'euros)

Libellé	2022	2021	Variations (K€)	
			(valeurs)	%
011-Charges générales	6 044	5 087	957	18,8%
012-Charges de personnel	20 453	19 293	1 160	6,0%
Autres charges et Atténuations de produits	1 608	1 367	241	17,7%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>28 105</b>	<b>25 747</b>	<b>2 358</b>	<b>9,2%</b>
66-Charges financières	117	103	15	14,4%
Charges exceptionnelles et Dot. Provisions	23	35	-12	-35,0%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>28 245</b>	<b>25 885</b>	<b>2 361</b>	<b>9,1%</b>
Opérations d'ordre	1 789	1 597	192	12,0%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 034</b>	<b>27 482</b>	<b>2 552</b>	<b>9,3%</b>

Libellé	2022	2021	Variations (K€)	
			(valeurs)	%
70-Produits des services et du domaine	2 286	2 081	205	9,8%
73-Impôts et Taxes	23 334	22 935	399	1,7%
74-Dotations subventions et participations	2 761	2 520	241	9,6%
Autres produits et Atténuations de charges	1 261	925	336	36,4%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>29 643</b>	<b>28 461</b>	<b>1 182</b>	<b>4,2%</b>
76-Produits financiers	6	6	-1	-10,6%
Produits exceptionnels et Rep. Provisions	388	270	118	43,9%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>30 037</b>	<b>28 737</b>	<b>1 299</b>	<b>4,5%</b>
Opérations d'ordre	382	327	55	16,8%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 418</b>	<b>29 064</b>	<b>1 354</b>	<b>4,7%</b>

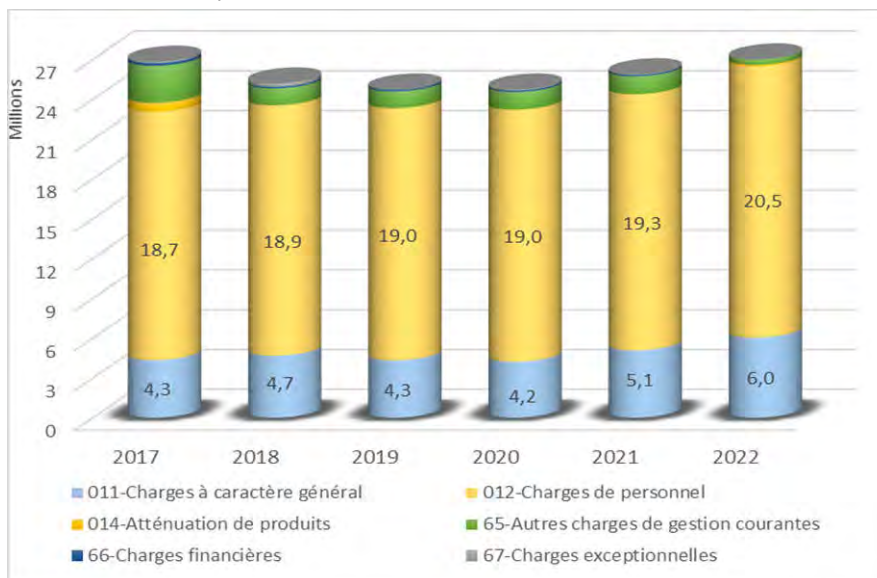
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (en K€)</b>	<b>384</b>	<b>1 582</b>	<b>-1 198</b>	<b>-75,7%</b>
---	------------	--------------	---------------	---------------

**A - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Il s'agit :

- plus particulièrement, des dépenses de gestion courante qui représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement (à 99%) comme les achats de services et matières premières ainsi que les charges de personnel. Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services publics. Ces variations sont donc étroitement liées aux temps d'ouverture et usage des bâtiments publics ou encore à la densité de programmation des animations proposées par la commune, mais également de la pression inflationniste sur les prix d'achats ;
- et dans une moindre mesure, les charges financières, les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions.

Figure I-1 Composition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Le volume total des dépenses réelles de fonctionnement a été impacté lourdement par un niveau d'inflation record. Hors mouvements d'ordre pour 1,8 M€, ces dépenses passent de 25,9 M€, à la clôture 2021, à 28,2 M€ en 2022 (pour un budget primitif et modificatif total de 29,6 M€), soit une augmentation relative de +9,1%.

Ramené à la population recensée, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1.283 € par habitant, et par comparaison avec les communes de même strate, ce montant était de 1.378 € par habitant<sup>1</sup>, selon les comptes consolidés des communes pour 2021.

Plus précisément, nous pouvons relever les évolutions notables suivantes.

### 1 ) Les charges à caractère général : 6 M€ (+18,8%)

#### ✧ Prestations de services : 325 K€ (-21,6%)

La nature des dépenses imputées consiste, principalement, en prestations intellectuelles pour les conférences, animations et spectacles organisés sur le territoire, à l'espace seniors ou encore à les ateliers et conférences à l'Idéethèque® et lors des activités périscolaires (145 K€), la sécurisation des manifestations (présence d'agents de sécurité et Croix rouge) (20 K€), les sorties et camps de vacances pour les jeunes pennois (59 K€), livraisons de repas dans les crèches (32 K€) et diverses prestations informatiques sur les logiciels métiers (48 K€).

Pour mémoire, l'exercice dernier, y était comptabilisé, à titre exceptionnel, la surveillance des chantiers de travaux (109 K€).

#### ✧ Fluides (eau, électricité, gaz, fioul et carburants) : 1,9 M€ (+81,1%)

Le poste des fluides représente près de 20% des « Charges à caractère général ».

La hausse du poste est impactée par la flambée du prix des énergies, sur l'exercice 2022.

Les tarifs d'électricité qui sont appliqués dans le cadre du marché public souscrit par la commune auprès du SMED 13, sont, en moyenne, de 216,75€HT/MWh pour la fourniture d'électricité de nos équipements et bâtiments et 105,85 €HT/MWh pour l'éclairage public et signalisation. En 2021, ces tarifs étaient respectivement de 45,18 €HT/MWh et 38,39 €HT/MWh.

Il est à noter que sur l'exercice 2022, la commune n'a pas bénéficié du bouclier tarifaire. Il sera effectif à compter de 2023.

<sup>1</sup> Fiche DGFIP sur les comptes administratifs consolidés des comptes des collectivités locales, exercices clos au 31/12/2021.

L'INSEE précise qu'entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2021 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2022, le prix moyen du panier est passé de 69 € à 112 € et le prix du gaz de 25 €/MWh à 97 €/MWh<sup>2</sup>.

Ainsi, sur cette période, le renchérissement de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers contribue directement et indirectement à l'inflation à hauteur de 3,1 points<sup>1</sup>, sur une inflation totale mesurée à 5,3% malgré le bouclier tarifaire dont ont bénéficié les ménages et les entreprises. Sans le bouclier tarifaire, l'impact aurait été de 6,2 points, pour une inflation qui aurait été de 8,4%. Pour comparatif, le taux annuel d'inflation de la zone euro, à mai 2022 était de 8,1%<sup>3</sup>.

Indirectement, l'impact de cette inflation du prix des énergies s'est répandu aux frais de transports, aux produits manufacturés et alimentaires, consommés par la collectivité.

✧ **Alimentation (achats de denrées alimentaires pour les cantines, crèches, centres aérés...) : 563 K€ (+ 20,2%)**

Ce poste connaît une hausse de +94 K€, en valeur, en raison de l'application de la loi Egalim qui impose à la restauration collective de proposer davantage de produits labellisés et biologiques mais aussi de l'impact de la flambée des prix de l'énergie sur nos fournisseurs de denrées alimentaires. Par ailleurs, soulignons la pénurie de certaines denrées et ingrédients alimentaires qui est venue s'ajouter à la crise énergétique des industriels du secteur.

✧ **Services extérieurs : 1,8 M€ (+0,4%)**

Cette catégorie, prise dans sa globalité, est stable, par rapport à l'exercice 2021.

Nous pouvons relever les variations disparates des postes de charges suivants :

- Contrats de prestations de services : en diminution de -25,6 % (-62 K€) car, en 2021, y étaient enregistrés 143 K€ de prestations pour évacuation des dépôts sauvages contre 61 K€ en 2022 ;
- Entretien, réparations et maintenance des biens immobiliers : +12,9 % soit +60 K€ en valeur par rapport à l'exercice 2021 dont :
  - o -51 K€ de travaux d'entretien et réparation des bâtiments publics (toiture, menuiserie, sécurisation, maintenance du matériel et installations etc.) ;
  - o +41 K€ pour l'entretien de la voirie, soit principalement la maintenance et remplacement de poteaux électriques (60K€), nettoyage et désherbage (100K€) ;
  - o et +63 K€ d'entretien des réseaux pluviaux et stations de relevage.
- Entretien, réparations et maintenance des biens mobiliers : -16,2% (-107 K€ en valeur) par rapport à l'exercice 2021. Ainsi, l'entretien du parc de véhicules a diminué de -12 K€, la maintenance non reconduite de logiciels métier pour -33 K€ ou encore les illuminations de Noël (-34 K€) ;
- Assurances : + 114 K€ avec la souscription d'une assurance dommage ouvrage et risques chantiers pour les bâtiments neufs de la Gavotte.

✧ **Autres services extérieurs : 619 K€ (+2%)**

Ces charges sont stables malgré les variations significatives suivantes :

- les honoraires d'avocats et d'huissiers et des frais d'actes qui totalisent 72 K€ ont diminué de -27,3% ;
- des formalités d'annonces et publications légales pour 25 K€ enregistrent une baisse de -53,5% ;
- les fêtes et cérémonies ont augmenté de +32,2%, à 49 K€. Sur l'exercice 2022, a été organisé le Téléthon pour 8K€ et l'augmentation du nombre de mariages célébrés à l'hôtel de ville a eu un impact sur le nombre de bouquets de fleurs offerts aux mariés ;

<sup>2</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6524161#titre-bloc-1>

<sup>3</sup> <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/14698140/2-30092022-AP-FR.pdf>

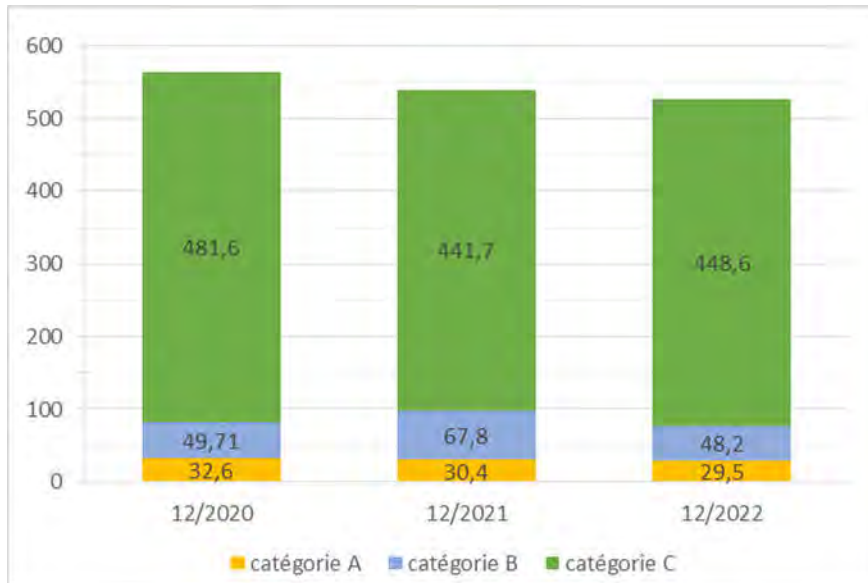
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT / A - Les dépenses réelles de Fonctionnement

- les frais de transports subissent l'inflation du gasoil (+39 K€) pour un total de 80 K€ (soit un quasi doublement de ces charges) ;
- les frais de télécommunication sont stables avec un solde de 138 K€ (+2,3%).

**2 ) Les charges de personnel et assimilés : 20,5 M€ (+6%)**

**a) Les effectifs en nombre et structure (en équivalent temps plein ETP)**

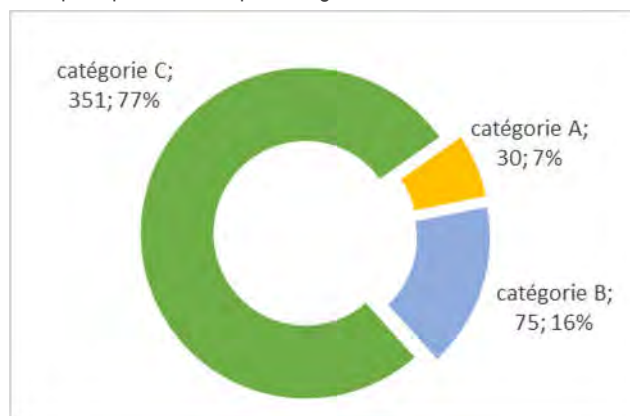
Figure I-2 Effectif total en équivalent temps plein (non permanents compris)



Les effectifs en équivalent temps plein (ETP), vacataires y compris continuent de diminuer, au global, depuis 2020, conséquence d'une volonté de prioriser les reclassements en interne comme la mutualisation des tâches administratives, dès que possible.

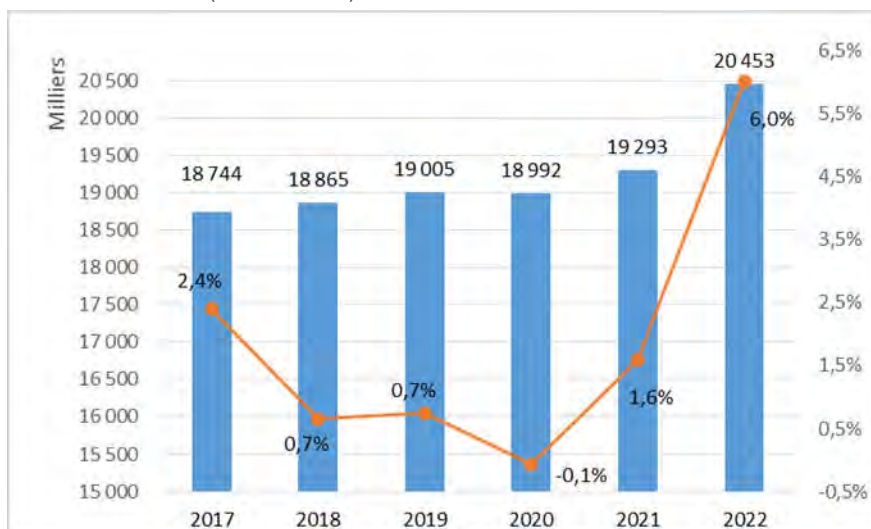
Les catégories A et B connaissent une diminution de leur effectif ETP (respectivement de 0,9 et 19,6 ETP), contrairement à la catégorie C qui a progressé de 6,9 ETP.

Figure I-3 Structure de l'effectif des emplois permanents, par catégorie, au 31/12/2022 :



**b) Charges de personnel**

Figure I-4 Evolution de la masse salariale (en milliers d'€)



Si l'effectif a diminué, en valeur absolue, la masse salariale enregistre une hausse de 6% par rapport à 2021. Elle s'explique, en particulier, par l'effet glissement-vieillesse-technicité (GVT), à savoir une augmentation des salaires due à trois résultantes :

- le glissement par les promotions et revalorisations individuelles (PPCR) ;
- la vieillesse due à l'ancienneté ;
- et la technicité due à la progression des qualifications techniques (avancements de grade).

Par ailleurs, cet exercice a été impacté par l'effet mécanique des fortes revalorisations des différents taux de cotisations sociales et salariales (augmentation du SMIC et des allocations IFSE, plafond de sécurité sociale, taux de cotisation à l'organisme de formation et relèvement de l'indice plancher) et le dégel du point d'indice au 2<sup>e</sup> semestre ont conduit à faire progresser la masse salariale, au 31 décembre 2022.

Enfin, les charges de personnel de la commune s'élèvent à 888 € par habitant (856€ en 2021) contre 775 € par habitant pour les communes de même strate données de la DGFIP, en 2021<sup>4</sup> au niveau national et 882 € par habitant pour les communes de même strate au niveau régional.

**2-2) Les autres charges de gestion courante : 1,5 M€ (+10,7%)**

Elles regroupent :

- Le soutien aux associations par l'octroi de subventions pour un total de 531 K€ (377 K€ en 2021), soit +40,9% en valeur relative ;
- la subvention d'équilibre au CCAS pour 508 K€ (510 K€ en 2021) ;
- la contribution versée à l'école Sainte-Elisabeth pour les élèves pennois scolarisés pour 119 K€ (+6,9% par rapport à 2021) ;
- et l'enregistrement des créances éteintes et admissions en non-valeur pour 50 K€ (61 K€ en 2021).

**3) Les charges exceptionnelles : 23 K€ (-35%)**

Ce poste est essentiellement alimenté par l'annulation des titres de recettes sur exercices antérieurs, pour 20 K€ (dont remboursement sur trop perçu sur convention de gestion des eaux pluviales pour 13 K€), contre 30 K€ pour l'exercice 2021.

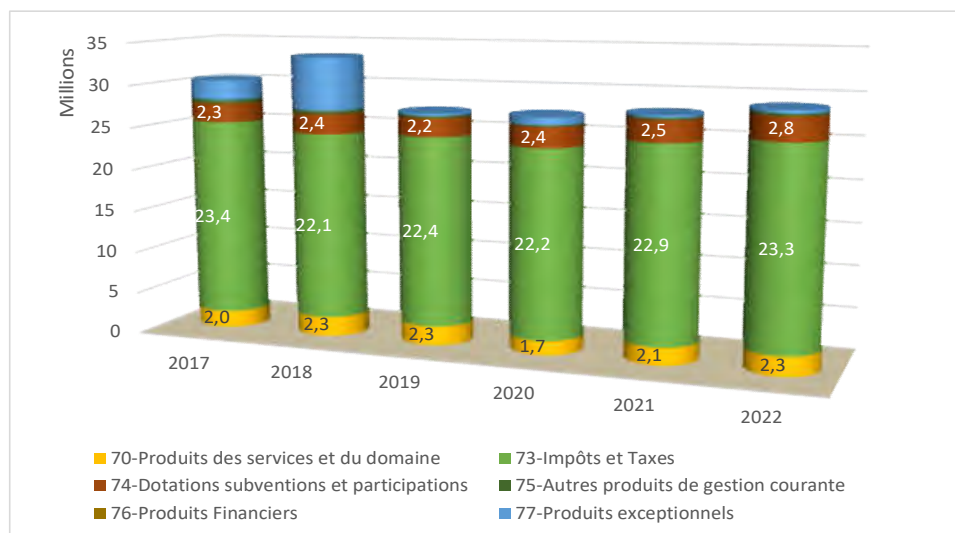
<sup>4</sup> <https://www.impots.gouv.fr/collectivite>, dernières données disponibles consolidées des collectivités locales

**B - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Il s'agit des produits que perçoit la commune – titrés aux particuliers ou professionnels – et des autres entités publiques – Métropole, Département, État etc.

Avec un volume de 28,7 M€ contre 28,2 M€ en 2020 les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre pour 327 K€) sont en légère progression à +1,8%.

Figure 5 - Évolution et répartition des recettes réelles de Fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement sont de 1.371 € par habitant, au 31/12/2022 (1.324 € en 2021) ; à mettre en perspective avec la moyenne nationale pour les communes de même strate qui est de 1.519 € (fiche DGFIP 2021).

**1 ) Produits des services et du domaine : 2,3 M€ (+9,8%)**

Ce sont, entre autres, les recettes issues des activités des services publics tels que les activités culturelles, périscolaires, crèches, centres aérés ou services de cantine qui représentent au total 1,7 M€ (+324 K€, 22,8%) ainsi que les facturations des redevances d'occupation du domaine public ou RODP pour 315 K€ (-119 K€, -27,5%).

Pour mémoire, en 2021, un rattrapage de RODP avait été enregistré, au titre de la redevance 2019 titrée à la SEM, pour 152 K€. Notons également qu'en 2021, l'épidémie de Covid-19 a eu un impact non négligeable sur les temps d'ouverture et du taux de fréquentation des structures d'accueils de la petite enfance et enfance.

Est aussi enregistré, dans ce chapitre, la participation de la Métropole aux charges d'exploitation liée aux transferts de compétences (pluvial, abris voyageurs, aires de stationnement, notamment). Le solde est stable à 224 K€.

**2 ) Atténuation de charges : 988 K€ (+39,3%)**

Tout ce qui vient diminuer une charge est enregistré dans ce chapitre, soit, principalement :

- des remboursements sur rémunérations et charges sociales effectués par l'assurance du personnel ou les organismes sociaux (pour accidents de travail, maladies professionnelles, congés longue maladie, décès etc.) qui s'élèvent à 822 K€ (contre 519 K€ enregistrés sur 2021) et ;
- de l'enregistrement comptable de la participation des agents aux chèques déjeuner pour 166 K€.

**3 ) Impôts et Taxes : 23,3 M€ (+1,7%)****3-1) Les impôts directs locaux : 12,9 M€ (+4,1%)**

Sans évolution des taux d'imposition des taxes directes locales, la variation est liée à celle des bases<sup>5</sup> :

- évolution des bases du foncier bâti et non bâti : +3,6 % entre 2021 et 2022 ;
- et revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation pour les résidences d'habitation : +3,4 % en 2022 (pour rappel +1,1% en 2021 et +1,2% en 2020).

Ramené au nombre d'habitants, les impôts directs locaux rapportent 589 € (572 € par habitant au 31/12/2021) contre une moyenne de 669 € pour les communes de même strate (données des communes DGFIP 2021<sup>6</sup>).

Rappelons que la valeur locative cadastrale de référence n'a que très peu évolué depuis 1970 pour les propriétés bâties et 1961 pour les propriétés non bâties. Par ailleurs, elle reste plus faible que les autres communes. Ainsi, les valeurs locatives des logements sont déconnectées du marché de l'immobilier. La réforme fiscale, en projet, devrait rectifier progressivement cette situation défavorable pour le budget communal, avec une mise à jour prévue pour 2026, au plus tôt.

**3-2) Attribution de compensation de la Métropole : 6,9 M€ (-0,8%)**

La variation des dotations en provenance de la Métropole est liée à la variation du Fonds de Péréquation des ressources communales et InterCommunales (FPIC) qui a diminué de 59 K€, passant de 318 K€ à 260 K€ en 2022. L'attribution de compensation votée par la Métropole (6,6 M€) reste stable depuis plusieurs exercices.

**3-3) Autres taxes : 3,5 M€ (-0,9%)**

Il s'agit de diverses taxes communales perçues selon une tarification assujettie à un volume. Ces taxes varient donc d'une année sur l'autre. En outre, les tarifs sont, règlementés et la Commune n'a voté aucune surtaxe.

**a) Taxes sur l'électricité (pylônes électriques et consommation finale) : 657 K€ (+4,5%)**

L'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes électriques (ou TFP) dont la tension est au moins égale à 200 kilovolts est perçue par la commune sur laquelle sont situés ces pylônes (art. 1519 A du Code Général des Impôts). Son montant est fixé, annuellement, par décret.

Il a été enregistré 155 K€ de TFP perçue sur l'exercice 2022, contre 151 K€ en 2021.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (ou TCCFE) est une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Le montant perçu à ce titre est de 503 K€ en 2022 contre 478 K€ en 2021.

**b) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : 576 K€ (-2,9%)**

Créée en 2008, elle concerne toutes les entreprises qui « exploitent des supports publicitaires fixes, visibles et implantés sur une voie ouverte à la circulation ». Plus précisément, il s'agit d'enseignes, de pré-enseignes et supports publicitaires<sup>7</sup>.

<sup>5</sup>

[https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/9\\_statistiques/0\\_etudes\\_et\\_stats/0\\_publications/dgfip\\_statistiques/2023/num16\\_05/dgfip\\_stat\\_16\\_2023.pdf](https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/9_statistiques/0_etudes_et_stats/0_publications/dgfip_statistiques/2023/num16_05/dgfip_stat_16_2023.pdf)

<sup>6</sup> <https://www.impots.gouv.fr/collectivite>, dernières données disponibles consolidées des collectivités locales

<sup>7</sup> Ces catégories sont définies dans l'article L.581-3 du code de l'environnement



Pour rappel, la grille tarifaire est annuelle et établie sur la base du nombre de face du support et de la superficie du dispositif.

La perception de cette taxe évolue donc selon le nombre de supports publicitaires implantés sur la commune et leurs tailles. La grille tarifaire dédiée est actualisée chaque année et est identique à la grille nationale, sans majoration.

#### **c) Taxe additionnelle aux droits de mutation : 1,5 M€ (-2,8%)**

« Sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc). » (art. 683 du CGI).

Ainsi l'évolution de cette recette est-elle directement corrélée au dynamisme des transactions immobilières sur le territoire.

#### **4 ) Dotations, subventions et participations : 2,8 M€ (+9,6%)**

Il s'agit du 2<sup>ème</sup> poste de recettes qui représente 9% des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe, notamment, de concours de l'Etat, versés aux collectivités territoriales pour servir différents objectifs ou compenser les exonérations et dégrèvements consentis par l'Etat sur la fiscalité locale.

Les recettes significatives de ce poste sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement qui se répartit en :
  - Dotation Forfaitaire (DF) qui se réduit d'année en année : 564 K€ en 2022. Elle était de 608 K€ en 2021, 629 K€ en 2020 et 714 K€ en 2019 ;
  - Et en Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 98 K€ ont été enregistrés en 2022 contre 82 K€ en 2021, 68 K€ en 2020 et 57 K€ en 2019.
- La dotation générale de décentralisation destinée à la modernisation des bibliothèques territoriales, versée par la DRAC, pour le fonctionnement de l'Idééthèque : 204 K€ (+2 K€ en comparaison avec l'exercice précédent) ;
- L'allocation compensatrice, au titre de la perte de recette sur la taxe d'habitation qui était perçue par la commune : 643 K€ (+32 K€ par rapport à 2021) ;
- L'allocation de la Caisse des Allocations Familiales au titre de l'accueil de la petite enfance (crèches) et les activités de loisirs s'élève à 986 K€ contre 763 K€ en 2021 (1.124 K€ en 2020). Ce poste fluctue, pour beaucoup, en fonction de la fréquentation de nos structures et des délais de traitement des déclarations effectuées par la ville et des versements de la CAF.

#### **5 ) Autres produits de gestion courante : 274 K€ (+26,8%)**

Ils sont, essentiellement, constitués des revenus des immeubles. Ce poste revient à un niveau comparable aux exercices antérieurs à la crise sanitaire avec un solde de 263 K€, au 31/12/2022 (204 K€ en 2021).

#### **6 ) Les produits exceptionnels : 388 K€ (+43,9%)**

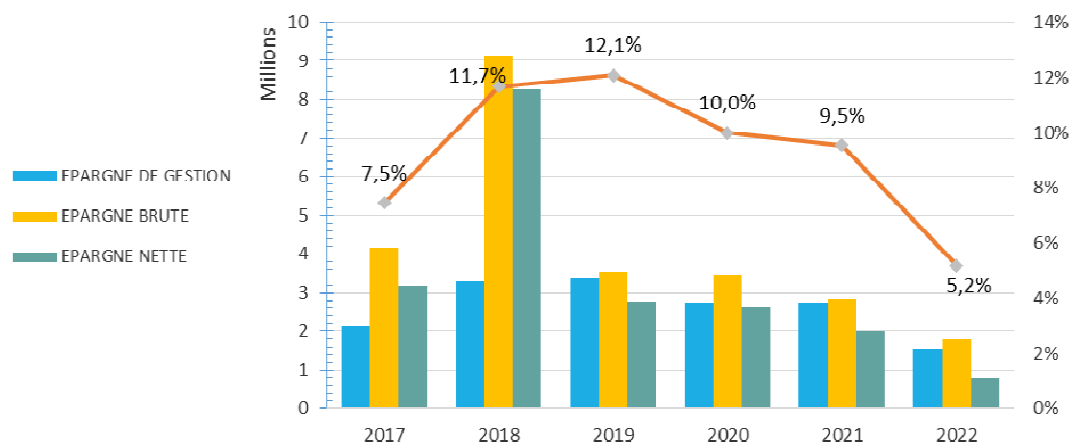
Le solde se décompose principalement en des mouvements variables et exceptionnels dont :

- Refacturation suite à mise en fourrière : 26 K€ (+13 K€ par rapport à 2021) ;
- Cession de 4 parcelles pour 250 K€ (cf. détail au Compte Administratif - Annexe IV A10.2- Sorties de patrimoine) ;
- Cession aux enchères de véhicules épaves : 11 K€
- Et divers avoirs et remboursements liés à des régularisations comptables : 77 K€.

## C - LES SOLDES DE GESTION

Les soldes d'épargne ou soldes intermédiaires de gestion permettent d'appréhender les marges de manœuvre propre de la collectivité. Ces ratios permettent d'évaluer la santé financière de la commune et servent donc d'indicateurs aux institutions bancaires et de tutelles.

Figure I-6 Évolution des soldes d'épargne



### 1 ) L'épargne de gestion

Pour mémoire, l'épargne de gestion permet de mesurer les marges de manœuvre dégagées par la section de fonctionnement, avant la prise en compte des intérêts de la dette. Il s'agit d'un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant. C'est la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion.

L'épargne de gestion s'est effondrée entre 2021 et 2022 pour s'élever à 1,5 M€ contre 2,7 M€.

Aussi, le taux d'épargne de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager des excédents de gestion sur ses produits courants de fonctionnement chute de 4,3 points passant de 9,5% en 2021 à 5,2% en 2022.

### 2 ) L'épargne brute

Il s'agit de l'épargne de gestion déduite des résultats financiers (-112 K€) et exceptionnels (+365 K€) (cf. ci-dessus I.A - 3) ci-dessus Les charges exceptionnelles : 23 K€ (-35%) et I.B - 6) Les produits exceptionnels : 388 K€ (+43,9%). Elle reflète le « train de vie » de la collectivité et mesure la part des recettes courantes qui n'est pas consommée par le financement des dépenses de fonctionnement et traduit les marges de manœuvre sur la section de fonctionnement et la capacité à s'endetter et à investir.

Elle s'élève à 1,8M€ en 2022 contre 2,9 M€ en 2021.

La commune affiche un ratio d'épargne brute, ramené aux recettes réelles de fonctionnement, de 6% (9,9 % à la clôture 2021). Ce ratio traduit la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette.

### 3 ) L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

Elle se calcule à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle traduit la capacité d'autofinancement (CAF) de la collectivité. Son excédent permet de financer une partie de l'investissement.

Pour la première fois, l'épargne nette est inférieure à 1 M€, à 777 K€ (2,1 M€ en 2021 et 2,6 M€ en 2020).

Ainsi, d'une manière générale, tous les soldes d'épargne subissent une chute importante pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent les dépenses d'équipement et financières (dotations et remboursement du capital des emprunts).

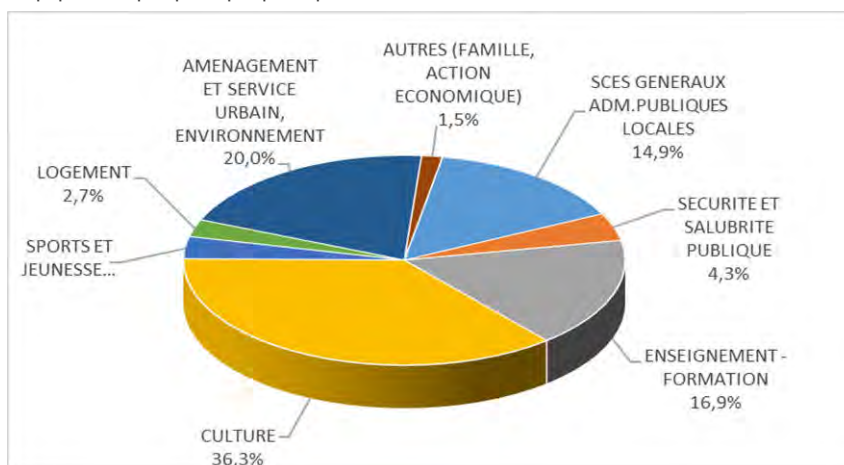
Elles s'élèvent à 10,5 M€ contre 18,3 M€ en 2021, soit une diminution en valeur de 7,8 M€.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 59% (non compris les restes à réaliser de 3,6 M€) contre 63%, à la clôture de l'exercice 2021. Ce ratio correspond aux dépenses effectivement mandatées rapportées aux crédits ouverts sur l'exercice comptable (pour rappel 17,7 M€). Avec les restes à réaliser (service fait mais factures non reçues avant le 31 décembre), le taux de réalisation est de 79,3 % (74,3% en 2021).

Pour mémoire, ce taux varie d'une année sur l'autre car les collectivités ont l'obligation de voter les crédits nécessaires pour pouvoir notifier les marchés sur un exercice budgétaire (hors procédure AP/CP) alors que la réalisation des opérations votées et donc les mandatements peuvent se réaliser sur les exercices suivants en fonction de la durée des études préalables, des délais liés aux procédures de passation des marchés publics et de la durée effective de réalisation des travaux.

#### 1 ) Dépenses d'équipement : 9,2 M€ (-44,6%)

Figure II-1 Dépenses d'équipement par politique publique



Les dépenses d'équipement brutes par habitant, en 2022 sont de 426 € contre 782 € en 2021. La moyenne nationale des communes de la strate des communes de 20 à 50.000 habitants était de 340 € par habitant pour 2021 (fiche DGFIP des communes)<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Fiche DGFIP sur les comptes administratifs consolidés des comptes des collectivités locales, exercices clos au 31/12/2021.

**1-1) Immobilisations incorporelles : 461 K€ (-50,9%)**

Ce sont, majoritairement, les frais d'études de maîtrise d'œuvre (bureaux d'études, géomètres et autres experts) nécessaires pour s'assurer de la faisabilité des projets.

Les études ont été lancées majoritairement en 2020 (mandatés pour 761 K€) et 2021 (757 K€). En 2022, 394 K€ ont été mandatés (et 770 K€ en attente de facturation par les fournisseurs ont été reportés sur 2023), principalement pour :

- Travaux de rénovation des groupes scolaires (71 K€) ;
- Diagnostic architecturale et technique pour le remise en état du théâtre Henri Martinet (30 K€) ;
- Projet de rénovation des installations sportives au site Gilbert Rocci (30 K€) ;
- Réfection du plateau d'athlétisme Jean Roure (6 K€) ;
- Rénovation Police Nationale (19 K€) ;
- Travaux de rénovation ancienne école au Saint-Georges (12 K€) ;
- Réaménagement des services techniques (17 K€) ;
- Réhabilitation du parc Victor Mellan (13 K€) ;
- Honoraires pour la maîtrise d'ouvrage et études de l'opération requalification du quartier de la Gavotte (61 K€) ;
- Et diverses études de travaux, relevés topographiques des voiries et de sécurisation de la voirie : 100 K€ (Victor Hugo, Merlançon, Cité Haute, Burlière, Liotard, Pinchinade, CD6, tunnel RD113 et pont du chemin de Versailles, entre autre).

**1-2) Subventions d'équipement versées : 245 K€ (-19,7%)**

Il s'agit des subventions versées aux bailleurs sociaux qui construisent sur notre territoire - Bellagio (195 K€), Rosiers (25 K€) et Amandiers (25 K€). Ces subventions versées pourront être déduits de nos pénalités SRU N+2, soit en 2024.

**1-3) Immobilisations corporelles : 1,7 M€ (+18,3%)**

Comprennent les acquisitions de matériel nécessaires au fonctionnement des services municipaux (mobilier, matériel informatique, véhicules, matériel cantine, écoles, outillage...) (cf. Annexe IV A10.1-État des entrées des immobilisations).

Parmi les acquisitions de l'exercice, les plus significatives sont :

- Frais d'acquisitions des biens immobiliers et parcelles pour un total de 271 K€, dont des parcelles avenue Victor Hugo pour un local (136 K€) et un logement de secours géré par le CCAS (135 K€) qui s'inscrivent dans les efforts de redynamisation du centre-ville ancien ;
- Divers outillages nécessaires pour les petits travaux de rénovation effectués par nos régies (43 K€) ;
- Equipements numériques et de téléphonie pour un total de 362 K€ (229 K€ en 2021), dont 211 K€ de caméras de surveillance, 23 K€ au titre du système de contrôle des accès, 37 K€ au titre du renouvellement du parc d'ordinateurs, 47 K€ pour compléter la numérisation des écoles ;
- Du mobilier pour 439 K€ (177 K€ en 2021) dont ameublement de l'Idéethèque pour 194 K€, et 175 K€ pour les écoles ;
- Du petit matériel pour 480 K€ (415 K€ en 2021) dont 17 K€ pour les illuminations festives, 14 K€ de petit outillage, 25 K€ pour l'équipement de la police municipale, 34 K€ d'équipements sportifs, 42 K€ de constitution du fonds de la médiathèque, 90 K€ de constitution de matériels pour les activités de loisirs proposés par l'Idéethèque, 36 K€ d'équipements pour les écoles ;
- Et des équipements et matériels de voirie pour 54 K€ (35 K€ en 2021) dont des plots et bornes escamotables pour 34 K€.

**1-4) Immobilisations en-cours : 6,7 M€ (-51,5%)**

Ce sont toutes les immobilisations qui ont démarré et n'ont pas été réceptionnées sur l'exercice clos.

Pour mémoire, le stock d'en-cours s'élevaient à 13,8 M€ en 2021 (9,5 M€ en 2020 et 7,9 M€ en 2019).

L'exercice 2022 a enregistré les principaux investissements suivants :

- Solde des travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme Jean Roure (149 K€) ;
- Rénovation du parc Mellan (198 K€) ;
- Travaux de requalification du quartier de la Gavotte avec la fin des travaux sur le groupe scolaire et de l'Idéethèque (3,4 M€) ;
- Travaux de toiture des bâtiments publics (hors groupes scolaires) : 255 K€ ;
- Aménagement de la place du Repos (192 K€), y compris 168 K€ pour la requalification du chemin des Chauvines ;
- Travaux sur l'éclairage public : 177 K€ dont localisés à la ZAC des Bouroumettes pour 112 K€) ;
- Travaux sur les groupes scolaires (isolation acoustique, thermique, maçonnerie, menuiserie, peinture etc.) : 417 K€ ;
- Et divers travaux de voirie (réfection, aménagements, parkings, sécurisation des fronts rocheux, entre autres) : 742 K€.

## **2 ) Dépenses financières : 1,1 M€ (-24,6%)**

Il s'agit, essentiellement, du remboursement du capital de la dette pour 1.013 K€ (848 K€ en 2021).

Le poids du remboursement de la dette est estimé à 46 € par habitant aux Pennes Mirabeau. Il était de 39,1 € en 2021, tandis que la moyenne des communes à strate comparable est de 100 € par habitant (données DGFIP 2021).

## **B - LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9,5 M€ contre 13,4 M€ en 2021 (9,6 M€ en 2020).

### **1 ) Recettes d'équipement : 7,1 M€ (-10,6%)**

Le poste est composé de tous les versements perçus par des partenaires financiers permettant de financer les investissements de la Commune.

Les subventions d'investissement reçues sont de 7 M€ pour l'exercice 2022 contre 7,4 M€ en 2021. Ce poste varie d'une année sur l'autre en fonction de l'avancement des travaux subventionnés et des enveloppes votées chaque année par chaque partenaire institutionnel.

Nos partenaires financiers majeurs qui contribuent au développement d'équipements structurants sur notre territoire sont :

- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : 3,1 M€ (4,4 M€ l'exercice précédent) ;
- Et la Métropole Aix-Marseille Provence (ex contrat pluriannuel de financement des communes du pays d'Aix) : 3,5 M€ (2,3 M€ en 2021).

### **2 ) Recettes financières : 2 M€ (-4,7%)**

Elles sont constituées, principalement, de la récupération d'une partie de la TVA sur les investissements réalisés en N-2 ou Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 1,5 M€ (1,6 M€ en 2021) et de la taxe d'aménagement qui est reversée par la Métropole à la commune sur la base de la délivrance des permis sur les années antérieures, pour 323 K€ (344 K€ en 2021).



**C - LA DETTE**

L'encours de la dette bancaire s'élève à 8,8 M€ contre 9,8 M€ à la clôture 2021 et représente 441€ par habitant (452€ par habitant en 2021) contre 999€ par habitant pour la moyenne nationale 2021<sup>9</sup> des communes à strate démographique comparable (fiche DGFIP des communes).

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	8 251 665.59 €	93,89 %	1,24 %
Variable	170 207.34 €	1,94 %	2,49 %
Livret A	366 666.70 €	4,17 %	3,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>8 788 539,63 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,33 %</b>

© Finance Active

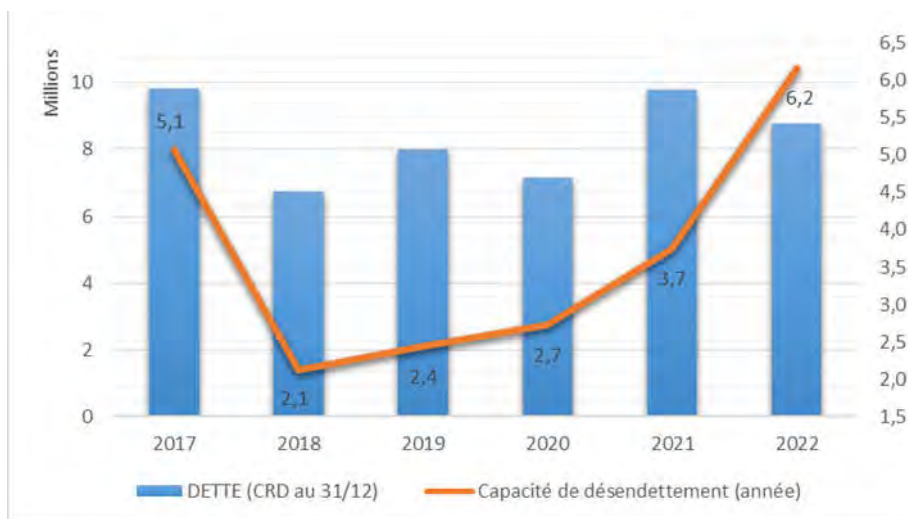
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen Annuel	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 788 539,63 €	1,33 %	13 ans et 7 mois	7 ans et 1 mois	9

© Finance Active

Enfin, la capacité de désendettement (dette ramenée à l'épargne brute) de la commune est de 6,2 années (impact du dernier emprunt en année pleine), contre une moyenne de 4,8 années (données 2021<sup>10</sup>) pour les communes de même strate.

Cet indicateur de santé financière représente le nombre d'années nécessaires à un désendettement complet si la commune consacrait la totalité de son épargne brute (hors résultat financier et exceptionnel) au remboursement de sa dette.

Figure II-2 Évolution de la Dette entre 2017 et 2022



<sup>9</sup> Les données nationales sont publiées sur les données N-1.

<sup>10</sup> Fiche DGFIP sur les comptes administratifs consolidés des comptes des collectivités locales, exercices clos au 31/12/2021.